



école Sainte Bernadette
2 rue Albert Thomas
22000 Saint Brieuc
02 96 94 02 50



Note n°5 du 5 mai 2020

Chers parents,

Lors de son allocution devant l'Assemblée Nationale afin de présenter le plan de déconfinement, le Premier Ministre a annoncé la reprise progressive de l'accueil des élèves dans les écoles à compter du 11 mai.

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Vous trouverez ci-dessous les mesures d'hygiène mises en œuvre dans notre établissement avec les spécificités de notre école, les conditions d'accueil, la classe, le matériel scolaire, les récréations...

Protocole sanitaire de l'école Sainte Bernadette

Il repose sur 5 fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
 - L'application des gestes barrières
 - La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
 - La formation, l'information et la communication

La responsabilité de chacun

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

1. Les gestes barrières :

Les gestes barrières rappelés dans cette note, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

1



Lavage des mains : Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique sera aussi envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains sera réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement (gel hydro-alcoolique à l'entrée de chaque classe)
- Chaque salle de classe sera équipée d'un flacon de gel hydro-alcoolique avec lequel les élèves devront se laver les mains en entrant et en sortant lorsque le lavage au savon ne sera pas possible.
- Avant et après chaque repas : du gel est à disposition à l'entrée de la cantine lorsque le lavage au savon ne sera pas possible.
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé : du savon et des serviettes à usage unique seront disponibles.
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

2



Tousser et éternuer dans son coude : Chaque famille l'aura bien expliqué aux enfants avant la reprise.

3



Utiliser un mouchoir à usage unique : En maternelle, des boîtes sont déjà en place. En primaire, merci de donner un paquet ou une boîte de mouchoirs à votre enfant.

4



Distanciation physique : La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans notre école permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

- Dans chaque classe, les enfants auront une place attribuée, même en maternelle, distante de plus d'un mètre de celle d'un autre élève. Il y aura au maximum 12 élèves en primaire et 8 à 10 en maternelle selon la superficie de nos classes.
- Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. seront évités. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école sera limité au strict nécessaire.
- Les déplacements des élèves de maternelle et de primaire seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.
- Une salle sera attribuée à une classe.
- Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école et doivent donc déposer leur enfant au portail.
- Dès l'entrée dans l'établissement, les enfants de la GS au CM2 devront se rendre directement dans leur classe par le trajet indiqué et l'horaire d'entrée afin de ne pas croiser d'autres personnes. Les enseignants seront à l'entrée des classes pour les accueillir.
- Les élèves de PS et MS attendront avec leur enseignante sous le préau, puis entreront en classe.
- La cantine et les salles de garderie seront aménagées pour permettre le respect de la distance de plus d'un mètre entre chaque enfant.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

2. Les règles d'hygiène :

Le port du masque :



- **Pour le personnel :**

Le port d'un masque « grand public » sera obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Il est recommandé dans les autres cas.

- **Pour les élèves**

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. Aussi, vous pouvez apporter 2 masques pour votre enfant, l'un pour le matin, l'autre pour l'après-midi. Dans 1 sachet plastique, dans lequel l'enfant déposera le masque souillé du matin.

L'avis du médecin traitant déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Merci de nous en tenir informé le cas échéant.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

L'entretien des classes et autres locaux

Les salles de classes seront désinfectées une fois par jour (le soir).

Les élèves devront rapporter leur matériel tous les soirs à la maison. Chacun apportera son propre matériel et ne pourra ni emprunter, ni prêter quoi que ce soit. De même en maternelle, le matériel collectif (puzzles, crayon, pâte à modeler, coins jeux...) ne sera pas à disposition des élèves. Chaque enfant pourra avoir dans son sac quelques jeux qu'il pourra utiliser en classe. Les couvertures de la sieste sont remplacées par des draps que les parents apporteront et devront ramener tous les soirs à la maison pour être lavés.



Pour limiter les contacts et aérer les locaux en permanence, les portes donnant sur l'extérieur, portail seront toujours ouverts au moment des arrivées et des sorties des élèves.

Les sanitaires seront désinfectés une fois dans la matinée, le midi, une fois l'après-midi et le soir.

3. Les modalités d'accueil à l'école :

Le ministre de l'Education nationale recommande de procéder à une réouverture par niveau d'enseignement, en privilégiant, dans un premier temps, les classes charnières (grande section de maternelle, CP, CM2).

C'est pourquoi nous avons organisé la réouverture de notre établissement selon le calendrier de la municipalité et les recommandations du ministre de l'Education nationale, de notre inspecteur de l'éducation nationale et de la direction diocésaine.

- **Pré-rentree des enseignants et du personnel le lundi 11 et le mardi 12 mai 2020**
- **Réouverture le jeudi 14 mai 2020 pour les Grande-Section / CP / CM2**
- **Réouverture le lundi 18 mai 2020 pour les CE1 / CE2 / CM1**
- **Réouverture le lundi 25 mai 2020 pour les PS / MS**

Bien sûr l'accueil des enfants de parents soignants ou en charge de la gestion de la crise sont prioritaires dans l'accueil en classe et seront accueillis même si leur classe ne débute pas ces journées là. Je les invite à prendre contact avec moi au 06.08.92.12.54.

Voici la liste des personnes prioritaires (voir liste DDCS / Education Nationale ci-dessous) :

- *tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...*
- *tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...*
- *les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- *les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*
- *les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.*
- *les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.*
- *les enseignants, ATSEM, ASEM, AESH*

L'organisation pédagogique

Les groupes sont limités à 15 en primaire et 10 en maternelle selon la taille des classes l'effectif peut être moindre. Il sera mis en place le fonctionnement alterné suivant :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
En classe	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B
A distance avec continuité pédagogique	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A

Les groupes seront faits avec la priorité des fratries et seront constitués de la rentrée indiquée ci-dessus jusqu'à la fin de l'année scolaire. Aucun changement ne sera possible.

Les parents peuvent librement choisir que leur enfant ne vienne pas en classe à partir de la rentrée.

Ce choix est à prendre sur l'ensemble de la période allant de la date de reprise à la fin de l'année scolaire. La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage qui garantit à la fois la sécurité sanitaire mais également un groupe-classe stable pour l'enfant.

Les élèves qui ne fréquenteront pas l'école suite à la décision des parents bénéficieront du travail réalisé en classe et des exercices d'entraînement. Les modalités de cette continuité pédagogique seront différentes de celles dont vos enfants ont bénéficié lors du confinement, étant donné que les enseignants sont tous en présentiel auprès d'élèves à l'école. Ces modalités mises en place seront précisées ultérieurement par les enseignants.

Les enfants des familles prioritaires seront accueillis tous les jours mais les jours où ils devraient être à distance, ils ne seront pas forcément dans leur classe afin de permettre à toutes les familles qui ont fait le choix de remettre les enfants à l'école de pouvoir le faire sans dépasser le nombre d'élèves autorisés.

Merci de répondre au sondage suivant en cliquant sur le lien ci-dessous afin de constituer les groupes. Nous vous communiquerons prochainement le groupe qui correspond à votre famille.

<https://doodle.com/poll/5heebsciagyfdiax>

L'arrivée et le départ de l'école

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Aussi, les arrivées et les départs sont étalés dans le temps selon la répartition suivante :



- **L'arrivée**

- Les parents ne rentrent pas dans l'école, 1 m sépare chaque parent dans la rue.
- Des arrivées échelonnées :
 - 8h : entrée des CM1-CM2
 - 8h15 : entrée CP-CE1-CE2
 - 8h30 : entrée des PS-MS-GS
- Chaque enseignant de chaque classe sera dans sa classe à 8h00 pour accueillir les fratries
- L'enseignante de PS-MS attendra son groupe d'enfant sur la cour, sous le préau.

- **Le départ :**

- 16h : sortie des maternelles au portail
- 16h15 : sortie des CP-CE1-CE2
- 16h30 : sortie des CM1-CM2

A l'arrivée comme à la sortie, les parents attendront au portail leur tour selon deux files l'une vers la rue Albert thomas et l'autre vers l'institut de beauté, rue Jean Jaurès. Les parents devront se tenir à 1 mètre de distance les uns des autres et des deux membres de l'équipe qui seront de surveillance au portail.

Chaque enseignant du primaire restera à sa porte et dès qu'il verra le parent attendre au portail, il laissera partir l'enfant. La sortie se fera donc au compte-goutte.

Les parents se calent sur les sorties des aînés pour aller chercher les maternelles. C'est-à-dire que les enseignantes de maternelle gardent les élèves qui ont des grands frères/sœurs et à la sortie, ces grands frères/sœurs iront chercher leur petit frère ou petite sœur dans les classes de maternelle concernées.

Pour la sécurité de tous, nous recommandons aux parents de porter un masque pour venir chercher leur(s) enfant(s).

Les récréations

Les récréations seront organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières.

Deux classes dans la grande cour séparées par une limite et une classe dans la petite cour.

Nous ne pourrons pas mixer les groupes.

Le matériel collectif est interdit. Les élèves pourront apporter des jeux personnels tels que des cordes à sauter, des toupies, des coloriages qu'ils ne pourront prêter. Tous les jeux apportés seront à soumettre à l'accord de l'enseignant qui veillera avant tout à la sécurité de tous.

Le retour dans les classes ne sera pas possible : chaque élève devra venir avec sa bouteille d'eau.



La cantine

Les distances physiques seront respectées. Les enfants entreront par une porte et sortiront par une autre lorsqu'ils seront invités à le faire de façon individuelle.

Les enfants qui ne respecteraient pas les adultes sur cette organisation ne seront plus autorisés à déjeuner à l'école.

Les conditions de restauration sont modifiées. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts. Les enfants auront des paniers repas individuels, avec les couverts fournis, préparés par notre société de restauration Elior.

Afin de respecter les règles sanitaires, il ne sera pas possible (sauf PAI) d'apporter son repas au sein de l'établissement. Merci de prévenir au plus tôt si votre enfant déjeunera à l'école.

Le nettoyage du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) sera fait avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur.

La garderie

Nous ne pourrions accueillir des groupes supérieurs à 15 élèves en primaire et 10 en maternelle. Nous demandons donc aux familles de récupérer les enfants après la classe afin de laisser la place aux enfants des familles « prioritaires » (cf liste)

Sur ce temps de garderie, les enfants devront rester assis à la place indiquée. Ils devront avoir des jeux individuels qu'ils ne pourront prêter. Le personnel étant en priorité affecté à la désinfection des locaux, il ne pourra désinfecter les jeux de garderie par manque de temps. Aucun jeu de l'école ne sera mis à disposition. Les enfants pourront aussi visionner une vidéo. Aucun travail scolaire ne sera fait sur ce temps.

Le jour de la rentrée

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

En classe

Les croisements dans la classe seront limités par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui est matérialisé au sol.

Dans chaque classe, les enfants auront une place attribuée, même en maternelle, distante de plus d'un mètre de celle d'un autre élève. Il y aura au maximum 12 élèves en primaire et 8 à 10 en maternelle selon la superficie de nos classes.



Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. seront interdits.

Le matériel pédagogique, les livres, les jeux, les crayons ou autres outils de la classe ne pourront être utilisés y compris en maternelle (il vous faudra en prévoir, et vous recevrez notamment en maternelle des instructions en ce sens).

Les déplacements des élèves de maternelle et de primaire seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Une salle sera attribuée à une classe.

La sieste

Aménagement des salles de sieste :

- ❖ Elles sont adaptées pour assurer la distanciation physique et respecter les consignes sanitaires.
- ❖ Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants en permanence
- ❖ Les couvertures de la sieste sont remplacées par des draps que les parents apporteront et devront être ramenés tous les soirs à la maison pour être lavés.



En cas de symptôme chez un enfant ou un personnel

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Nous savons d'ores et déjà que ces conditions ne répondront pas à l'intégralité des attentes des familles de notre établissement (ce qui sera le cas dans toutes les écoles de notre territoire, qui ont les mêmes contraintes que nous, qu'elles soient Catholiques ou Publiques), notamment l'accueil à mi-temps. Pourtant, **ce sont bien celles-ci qui seront appliquées en cas de réouverture, car elles répondent aux consignes données par le rectorat, au protocole sanitaire très strict, et peuvent s'adapter à la situation de notre école.**

Nous vous demandons donc dès maintenant, pour les parents qui avaient indiqué « oui » ou « possibilité de poursuivre la continuité pédagogique » dans le sondage précédent de bien vouloir, si vous le pouvez d'ores et déjà, confirmer la présence ou non de votre/vos enfant(s) pour une reprise à la date indiquée et ce jusqu'à la suite de l'année scolaire sur le lien doodle ci-dessous :

<https://doodle.com/poll/5heebsciagyfdiax>

Ce protocole est valable jusqu'à nouvel ordre et pourra être amené à évoluer.

Nous faisons le maximum pour garantir la sécurité et la santé de chacun. La bonne volonté de tous est nécessaire pour garantir ce protocole.

Comptant sur votre soutien et votre compréhension,

Pour l'équipe pédagogique,

Marie LE BORGNE



école Sainte Bernadette
2 rue Albert Thomas
22000 Saint Brieuc
02 96 94 02 50



**FICHE A COMPLETER PAR LES RESPONSABLES LEGAUX EN PREVISION DU RETOUR A L'ECOLE
AU MOIS DE MAI 2020**

Madame..... , Monsieur

atteste(nt) avoir pris connaissance des mesures sanitaires et de fonctionnement mises en place dans le cadre de la
reprise de la classe à l'école et accepte(nt) que mon(mes) enfant(s)

- en classe de
- en classe de
- en classe de

bénéficie(nt) d'un accueil à l'école au vu de ces mesures.

A....., le

Signatures des deux parents, précédées de la mention « lu et approuvé »